

LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - No 153

MONTRÉAL, LE MERCREDI 3 JUILLET 1996

88c + TPS + TVQ / Toronto 15

PERSPECTIVES

L'ogre

Le citoyen fera désormais affaire avec un État omniscient et omnipotent

Entre le 15 mai et le 19 juin, une partie de bras de fer s'est déroulée entre le ministère du Revenu du Québec et des organisations de défense des droits au sujet des nouveaux pouvoirs réclamés par le fisc pour soi-disant dépister des fraudeurs potentiels. Si les uns semblent avoir réussi à placer le fisc sous une certaine surveillance, les vrais vainqueurs sont les bureaucrates.

Le ministre délégué au Revenu Roger Bertrand voulait, à l'origine, permettre à son ministère de fouiller à sa guise dans les fichiers appartenant à plus de 1200 organismes publics, et ce, sans contrainte. In extremis, il a accepté d'inclure dans le projet de loi 32, adopté le 19 juin, des dispositions qui encadrent la cueillette de données personnelles. Avec les amendements, le résultat, c'est que le fisc pourra fouiller à sa guise mais qu'il devra supporter la surveillance de la Commission d'accès à l'information.

En soi, il s'agit d'une victoire éclatante pour les défenseurs des droits des contribuables. Depuis des années, le fisc cherche à échapper complètement aux griffes de la Commission d'accès à l'information. Le ministère est même allé jusque devant les tribunaux, mais en vain, pour faire admettre que la Loi sur le ministère du Revenu avait préséance sur la Loi sur l'accès à l'information.

Grâce aux amendements apportés au projet de loi 32, le fisc devra présenter un plan d'utilisation des renseignements personnels à la Commission et le faire approuver par le conseil des ministres. Il devra ensuite déposer à la Commission, chaque année, un rapport sur les opérations de couplage entre ses propres fichiers et ceux des autres ministères et organismes publics. Le sous-ministre Pierre-André Paré devra donc tolérer la présence annuelle du gardien de la vie privée dans ses affaires. On a donc évité que le fisc devienne un État dans l'État. Mais seul cet élément essentiel a été préservé. Car le projet de loi 32 bafoue un principe qui, même s'il souffrait d'exceptions, est à l'origine du système de protection des renseignements personnels dans le secteur public québécois, celui de la compartimentation des ministères et des organismes. Aux fins de la protection des renseignements personnels, chaque organisme était une entité distincte. Un renseignement fourni par un citoyen à tel ou tel ministère pour obtenir un service, un permis, un diplôme, devait rester la propriété de ce ministère et ne jamais être divulgué, sauf situations exceptionnelles, à d'autres organismes. Le projet de loi 32 fait voler ce principe en éclats.

Le fisc vous aura toujours à l'œil

Or, en abaissant les frontières entre les organismes publics, le rapport entre le simple citoyen et l'État s'en trouve déséquilibré. Le citoyen ne fait plus affaire avec la Société de l'assurance-automobile ou au ministère de l'Éducation; il a affaire à un ogre bureaucratique, à un État désormais omniscient et omnipotent. Comme le soulignent les professeurs Guy Lachapelle et Pierre P. Tremblay, plus l'État devient puissant, moins le citoyen sent qu'il a prise sur lui et moins il se reconnaît dans l'État, ce qui encourage les comportements délinquants.

Ce projet de loi 32 comporte un second message. Ce message, c'est que le fisc vous aura toujours à l'œil. Grâce à la comparaison de ses fichiers avec ceux des autres ministères, rendue possible par les plus récentes technologies informatiques, vous serez sous surveillance constante. Et l'ensemble de l'appareil d'État participera à cette surveillance: hôpitaux, commissions scolaires, municipalités, ministères. Le fisc voudrait même enrôler les corporations professionnelles.

Loin de n'être qu'un vulgaire amendement de nature administrative, le projet de loi 32 change la nature des rapports entre le citoyen et l'État. Et ce projet de loi a été adopté à peine un mois après sa présentation à l'Assemblée nationale sans qu'un débat public digne de ce nom, quoi qu'en dise le ministre Bertrand, n'ait eu lieu. Un vrai débat public aurait permis de confronter les points de vue sur l'ampleur et les causes de l'économie souterraine et d'examiner d'autres solutions que la surveillance informatique.

Un débat public aurait en outre permis de constater l'effet cumulatif de diverses lois adoptées récemment qui accroissent les moyens de surveillance et de contrôle du gouvernement grâce aux technologies de l'information, tant dans le secteur de la construction résidentielle que dans l'administration des programmes sociaux, pour la confection de la liste électorale et du registre de l'état civil comme, éventuellement, l'assurance-médicaments. Chacune de ces formes de surveillance nouvelle est un espace de liberté en moins, une part d'autonomie perdue pour le citoyen, un barreau de plus à une sorte de prison sans murs qui affecte l'état psychologique de chacun.

Elle est là la vraie victoire. Et on ne peut dire si c'est la victoire du contribuable sur le citoyen, car on ne sait pas si ces moyens permettront de réduire les dépenses du gouvernement. Pour l'heure, on ne peut constater que la victoire des bureaucrates, obtenue avec la collaboration, bien sûr, de nos politiciens consentants.

INDEX

- AgendaB6
- Avis publicsB4
- ClasséesB6
- CultureB8
- ÉconomieB1
- ÉditorialA6
- Le mondeA5
- Mots croisésB4
- Les sportsB5

MÉTÉO



Montréal
Nuageux
avec averses.
Max: 24



Québec
Pluie intermittente.
Max: 20
Détails en B 4

CULTURE

Début timide au Festival de Lanaudière
PAGE B 8



LE MONDE

Bosnie: grain de sable dans le processus de paix
PAGE A 5

LES ACTUALITÉS

Des sidéens de plus en plus jeunes
PAGE A 2



Le scandale somalien rebondit

Des soldats canadiens ont plusieurs fois capturé puis ligoté et exposé aux passants de jeunes Somaliens

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Excédés par les pillages répétés dont leur camp était l'objet, des soldats canadiens en Somalie ont plusieurs fois capturé puis ligoté et exposé aux passants de jeunes Somaliens, au mépris des lois internationales sur la détention des prisonniers.

L'émission *Le Point* de Radio-Canada a diffusé hier soir une photo d'un aumônier catholique des Forces armées canadiennes surveillant un groupe de cinq jeunes Somaliens, ligotés, les yeux bandés et une pancarte au cou, sur laquelle on peut lire: «Je suis un voleur». Cette mise en scène violerait la Convention de Genève sur le traitement des prisonniers.

Le Devoir a obtenu une copie de la photo et a visionné le reportage avant sa diffusion.

Cette nouvelle photo vient relancer le débat sur le rôle controversé des soldats canadiens en Somalie. Pendant le séjour du Régiment aéroporté du Canada dans ce pays entre décembre 1992 et juillet 1993, un Somalien a été assassiné et un autre a été tué dans des circonstances mystérieuses.

Selon les informations recueillies par *Le Point*, la photo a été prise au dépôt de logistique du camp canadien de Belet Uen, en Somalie, par un militaire canadien. Outre les jeunes Somaliens, on peut y apercevoir le capitaine Mark Sargent, qui faisait office d'aumônier au sein



Les cinq jeunes Somaliens sous la surveillance de l'aumônier Mark Sargent.

VOIR PAGE A 8: SOMALIE

136 000 personnes pour Armstrong



Le trompettiste Nicholas Payton et, derrière lui, le contrebassiste Reuben Rogers ont rendu hommage à Louis Armstrong devant 136 000 personnes rassemblés hier soir aux pieds du Complexe Desjardins.

PHOTO JACQUES NADEAU

Le sourire d'Ella

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Il y a trois semaines, peut-être un peu plus, Ella Fitzgerald terminait son terme. Et comme elle fut immense, hier soir sur les murs du Complexe Desjardins, hier soir devant 136 000 personnes environ, le visage d'Ella et son sourire en noir et blanc, se sont posés. Puis, les haut-parleurs se sont transformés en beaux causeurs lorsque la voix d'Ella a entamé *Summertime* en compagnie de Louis Armstrong. Là, on s'est dit: Ça c'est de la grande classe!

Ce n'est que peu après ce moment d'une rare émotion que le jeune Nicholas Payton et ses complices ont pris

possession de la scène construite à l'angle de Jeanne-Mance et Sainte Catherine. Il faut noter que tous ces musiciens, ils étaient cinq, jouent toujours acoustique. Et donc qu'hier aussi, ils ont joué sans le pouvoir de l'électricité.

Ils étaient chics. Ils arboraient un air sérieux. Puis, ils ont entamé des petites notes que l'on prête à La Nouvelle-Orléans. Mais voilà, ces notes nos hommes les ont joué comme s'ils étaient au Spectrum. Ils ont joué avec conviction, mais pas avec cette joie qui transpire dans les classiques de l'époque.

VOIR PAGE A 8: ELLA

L'ÉCONOMIE

Semestre fécond pour le Fonds de solidarité

PAGE B 1

Le second tour de l'élection présidentielle

L'omniprésente perspective de la fraude

Plus de 105 millions d'électeurs sont appelés aujourd'hui à départager deux candidats — Boris Eltsine et Guennadi Ziouganov — au second tour des élections présidentielles de Russie. Afin d'accroître le taux de participation, le gouvernement a décrété que la journée serait chômée. Le vote sera invalidé si des cas de fraudes massives sont relevés ou si la Commission électorale décompte plus de votes exprimés contre les deux prétendants (option prévue sur les bulletins de vote) que de suffrages octroyés au candidat arrivé en tête. La question de la régularité du vote est d'ailleurs un sujet de préoccupation pour plusieurs.

JEAN-BAPTISTE NAUDET
LE MONDE

Moscou — «Si l'écart entre le vainqueur et le perdant est réduit, la situation en Russie peut être sérieusement déstabilisée», a estimé, à la veille du second tour, Dmitri Olchansky, directeur du centre d'analyse stratégique de la présidence russe.

La raison — non dite — de ce risque est qu'une victoire serrée aura peut-être été obtenue grâce à la fraude, ouvrant la porte à une dangereuse contestation. Les conseillers du président Eltsine ne se vantent-ils pas, depuis des mois, de pouvoir «récupérer» quelques points de pourcentage pour donner un petit «coup de pouce» à leur candidat?

Le millier d'observateurs étrangers n'ont, comme c'est souvent le cas, rien décelé lors du premier tour, le 16 juin. Il faut dire qu'il y avait 100 fois plus de bureaux de vote (93 000) que d'observateurs. «Comment contrôler les élections dans un pays dont une seule région, celle de Khabarovsk [Extrême-Orient], est aussi grande que le Royaume-Uni, la Norvège, la Suède et le Japon réunis?», a reconnu le chef de la mission de l'OSCE, principal «garant» international du scrutin.

Les résultats du vote en Tchétchénie ont montré que le pouvoir n'hésitait pas — là où il n'y a pas de contrôle

VOIR PAGE A 8: RUSSIE

TVA dans l'aventure de l'animation

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Le réseau TVA a depuis quelques mois son propre studio d'animation, mis sur pied dans la plus grande discrétion. Une vingtaine de personnes y travaillent à la production d'un dessin animé, intitulé *Carland Cross* et destiné non pas aux petits mais aux adolescents.

Le studio, qui incarne la nouvelle branche internationale du télédiffuseur privé, n'a pas grand-chose à voir avec l'ambiance qui a inspiré les pionniers du dessin animé au Québec, par exemple Norman McLaren. Ici, au deuxi-

me étage d'un édifice ne payant pas de mine, au coin de la rue Laurier et du boulevard Saint-Laurent, les employés sont plantés devant leur ordinateur de 9h à 17h; tous ont leur spécialité, accomplissant une tranche bien précise d'une imposante opération.

De plus, comme pour ajouter à la fragmentation du travail, l'équipe de TVA n'est qu'un maillon d'une chaîne qui s'étend sur plusieurs continents. Les 26 épisodes de *Carland Cross* sont une coproduction entre le Canada, la Belgique et la France.



La direction de TVA estime qu'un investissement de 300 000 \$ pour la mise sur pied d'un studio d'animation est un geste peu risqué.

PHOTO JACQUES NADEAU

VOIR PAGE A 8: TVA

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

SOMALIE

Une violation de la Convention de Genève de 1949

SUITE DE LA PAGE 1

du Régiment aéroporté. Les jeunes détenus n'auraient pas été molestés mais simplement exposés à la vue des passants.

L'aumônier a refusé toutes les demandes d'entrevue de l'émission. Un officier des relations publiques du ministère de la Défense nationale, le capitaine Jacques Poitras, a indiqué à l'équipe du Point que l'aumônier devait faire preuve de discrétion car il sera appelé à témoigner dans le cadre de la Commission d'enquête sur la Somalie.

La photo que Radio-Canada a obtenue est une copie de celle que le caporal Michel Purnelle a déposée à la commission d'enquête le 26 avril dernier. Le caporal, qui fait l'objet d'une suspension pour avoir accordé des entrevues aux médias et désobéi à des ordres, était membre du Régiment aéroporté et a séjourné en Somalie. La photo

lui a été confiée par son auteur, un soldat du Régiment aéroporté, qui préfère garder l'anonymat.

«Je reconnais là le *padre* du régiment en Somalie, le *padre* Sargent», a dit le caporal Purnelle au journaliste.

L'identité de l'aumônier a aussi été confirmée par un autre militaire qui était en Somalie à ce moment-là, l'expatrié Michel Rainville.

C'est le capitaine Rainville qui dirigeait l'une des patrouilles où un civil somalien fut tué alors qu'il tentait de pénétrer dans le camp des militaires canadiens.

Lorsque le journaliste lui a montré la photo, Rainville a déclaré qu'il avait à plusieurs reprises vu des Somaliens ligotés ainsi.

«J'ai souvent aperçu des groupes semblables, a-t-il dit. À plusieurs reprises, devant le camp de logistique, j'ai vu cela.»

Rainville a dit que la première fois où il avait aperçu des Somaliens dans cette situation, il avait demandé des

explications à ses supérieurs.

«La première fois, j'ai posé des questions à l'état-major du régiment, a-t-il dit. On m'a répondu que c'était un moyen pour dissuader les pillards d'entrer dans les campements. Cette pratique avait été suggérée par les autorités somaliennes.»

Cette scène disgracieuse de prisonniers ligotés et exposés en public est pourtant une violation de la Convention de Genève de 1949 sur le traitement des prisonniers. En effet, un article de cette Convention stipule que les prisonniers «doivent être protégés contre tout acte de violence, contre les insultes et contre la curiosité publique».

La publication de cette nouvelle photo s'ajoute à toutes celles, déjà publiées ou encore secrètes, qui alimentent le scandale de la Somalie. Lors des procès des auteurs présumés de la mort de deux Somaliens, les médias avaient publié les photos du jeune Somalien Shidane

Arone, le visage tuméfié et ensanglanté, en compagnie de son tortionnaire, le soldat Clayton Matchee, et un complice, le soldat Elvin Kyle Brown. Le premier a été déclaré inapte à subir un procès à la suite d'une tentative de suicide qui lui a causé des dommages au cerveau. Le deuxième a été condamné à cinq ans de prison.

En novembre 1994, le major Barry Armstrong, qui s'occupait de l'antenne médicale en Somalie, révélait que ses supérieurs lui avaient ordonné de détruire des photos de Somaliens qui avaient subi des sévices aux mains de soldats canadiens. Le docteur Armstrong détient toujours ces photos.

Enfin, des policiers militaires ont révélé en octobre dernier qu'il existait d'autres photos «trophées» montrant des Somaliens ligotés et les yeux bandés. Les enquêteurs ont affirmé dans leur rapport que le fait de poser en compagnie de prisonniers semblait avoir été un passe-temps populaire en Somalie.

TVA

«Nous voulons faire une série-culte»

SUITE DE LA PAGE 1

La bande dessinée à l'origine de l'émission est belge et c'est son auteur, Michel Oleff, qui écrit le scénario. Les personnages principaux sont également dessinés en Belgique. L'équipe de Montréal reçoit le synopsis, le fait entrer dans l'ordinateur, met de la couleur sur les dessins, fabrique quelques-uns des personnages secondaires, s'occupe des effets spéciaux. Certains décors sont effectués au Luxembourg et en Roumanie, certaines animations en Italie et en Russie. Pourquoi tant de pays? Pour obtenir les meilleurs prix.

La série sera diffusée sur une chaîne de France (le samedi à 18h) cet automne et sur les ondes de TVA dans un an.

«Nous voulons faire une série-culte, marquée par un dessin très réaliste, très précis, et un découpage de type film», souligne le vice-président aux marchés internationaux de TVA, François Saint-Laurent, en parlant avec amour de son détective, dont les enquêtes auront souvent une saveur fantastique. «Ce n'est pas Terminator 2 avec ses explosions en série mais ce n'est pas non plus une série de jouets de bois non peints, qui ressemblent à une pénitence. C'est une série d'aventures, simplement.»

M. Saint-Laurent a passé dix ans chez Cosciant, où il est devenu un expert des coproductions. Il a notamment vendu OmniScience dans 122 pays et on lui doit également l'acquisition des droits mondiaux d'exploitation audiovisuelle du Bob Morane d'Henri Vernes. M. Saint-Laurent passe autant de temps en avion que sur terre, et ses affinités premières vont à la Belgique, dont il aime «le petit côté anglo-saxon».

«Ce n'est pas que j'aime travailler avec des passeports, j'aime travailler avec des gens de talent», dit-il pour expliquer son option internationale. Mais M. Saint-Laurent n'est pas aveugle; il est le premier à reconnaître que «beaucoup de coproductions sont de la merde».

Les projets ne manquent pas au studio de la rue Laurier. Déjà, une seconde coproduction est en marche, Les Archéonautes, qui, comme son titre l'indique, permet à ses héros d'évoluer dans des espaces anciens grâce à leurs bidules électroniques ultramodernes.

Pour TVA, il ne s'agit pas seulement de produire des émissions intéressantes. Il s'agit avant tout de placer ses pions sur la scène internationale, dans les merveilleux mondes de la coproduction et de la distribution.

Jusqu'à présent, les efforts de TVA pour vendre ses émissions ou miniséries à l'étranger n'ont donné aucun résultat. Par opposition, le dessin animé Carland Cross a déjà été vendu à l'Allemagne et à l'Espagne, avant même sa confection. Coût des 26 épisodes? Quelque dix millions de dollars. Même si l'animation télévisée frôle le niveau de saturation, ses ventes à l'étranger sont plus aisées en raison des voix qui se changent facilement et du contexte souvent moins chargé culturellement. Et François Saint-Laurent espère que le public adolescent, qui est réfractaire à la télé, répondra à l'appel.

Quelques-uns des employés de TVA Animation proviennent de l'Office national du film. Mais ceux qui seront embauchés cet été pour remplacer l'équipe régulière proviendront presque tous de ICAR, une école d'animation privée à la fine pointe de la technologie de l'animation.

La participation de TVA dans le secteur de l'animation reflète parfaitement l'intensification de la présence du secteur privé dans ce domaine. TVA Animation, qui utilise un nouveau logiciel conçu pour le dessin animé, Tic Tac Toon, est, avec les producteurs Ciné-Groupe, Cinar et Cactus, au premier rang de l'animation au Québec. Devant les promesses d'avenir, la direction de TVA estime qu'un investissement de 300 000 \$ pour la mise sur pied du studio est un geste peu risqué.

ELLA

Remarquable en tout cas a été le civisme des 136 000 personnes

SUITE DE LA PAGE 1

C'était peut-être à cause d'Ellie. Car avant

eux, on insiste, les organisateurs de cette soirée nous avaient fait entendre Ella et Louis chantaient: *Fish are jumpin' / And the cotton is high / Your daddy is rich / And your mama is good lookin'*. Alors peut-être que si nos jeunes s'étaient débarrassés d'une certaine timidité, s'ils avaient foncé, s'ils s'étaient exclamés quelque chose comme: «Bon. On va jouer devant plus de 100 000 personnes, alors c'est pas le temps de faire dans le détail.»

C'est pas cela qui s'est passé. Et comme ce n'est pas cela, tranquillement des gens s'en allaient en suivant un circuit de sortie bien planifié. Puis, Ellis Marsalis est arrivé sur scène. Il a rejoint Nicholas Payton. Et là, on a senti que la présence du maître avait quelque peu délié les muscles d'un trompettiste qui a, il ne faut pas l'oublier, énormément de talent. Ce duo Marsalis-Payton a donné quelque chose de bien fou.

Ce n'est qu'après, que l'atmosphère ou plutôt la magie que l'on accorde toujours à

La Nouvelle Orléans a vraiment opéré. Ce n'est que lorsque Leroy Jones, trompettiste qui vient, on s'en doute, du même endroit

que Payton et donc que d'Armstrong, que l'air Nouvelle-Orléans a rebondi aux quatre coins du site.

Lui et ses collègues ont pris possession de la scène avec cet allant de vieux pros qui jouent toujours avec beaucoup d'aplomb parce qu'ils appartiennent à cette catégorie de musiciens qui jouent soir après soir. Qui jouent n'importe où et n'importe quand.

En revenant au journal, on a constaté que davantage de gens se balançaient que lors de la prestation de Payton. Les gens rassemblés ont retrouvé en Jones, les accents de ce Louis Armstrong dont on a présenté tout au long de la soirée les divers visages de sa carrière sur le fronton du Complexe Desjardins.

La soirée, à observer les visages vieux et des jeunes comme des moins vieux et des moins jeunes, fut agréable. Remarquable en tout cas a été le civisme des 136 000 personnes venus se rappeler que comme le disait Armstrong: «Just Swing Baby».



FESTIVAL DE JAZZ DE MONTRÉAL

À observer les visages, la soirée fut agréable

La Cour d'appel contredit le juge Bienvenue

Québec (PC) — La Cour d'appel vient de casser les verdicts de meurtre et d'ordonner un nouveau procès dans une cause qui avait été entendue par le juge Jean Bienvenue, à Alma, en 1992. Le jury avait alors déclaré Benoît Girard coupable des meurtres non prémédités d'un couple de Sainte-Monique, dans la région d'Alma. Deux hommes accompagnaient Girard, dans la soirée du 2 janvier 1992. Ils avaient projeté de faire un vol qualifié mais l'aventure s'est terminée par la mort de l'homme et de la femme. Au cours d'une bousculade, l'homme a tenté de s'emparer de l'arme que portait un des complices de Girard. Celui-ci lui est alors venu en aide et a donné un coup de poing à l'homme.

Il s'est ensuite dirigé vers la chambre pour fouiller les tiroirs. Il s'y trouvait encore lorsqu'il a entendu un complice abattre l'homme. Quant à la femme, elle est morte de coups portés à la tête par les complices de Girard. Parmi les divers moyens d'appel invoqués par Girard, la Cour d'appel n'en a retenu que trois, qui concernaient tous les directives du juge Bienvenue au jury.

Le premier touche la définition du doute raisonnable, la même directive qui a récemment entraîné la cassation d'un autre verdict par une autre formation de la Cour d'appel. «Qui pourrait croire que plus de 100 ans d'application au Canada d'un principe aussi fondamental que le doute raisonnable n'ont pas encore permis de

faire l'unanimité sur une définition exacte, claire et concise dans les directives au jury, avec les conséquences très coûteuses qu'entraînent, pour l'administration de la justice et les individus qui en paient les frais, ces nouveaux procès ordonnés en raison d'une directive erronée», écrit le juge Michel Proulx au nom de ses deux collègues. N'y a-t-il pas lieu, poursuit-il, de s'entendre au moins sur des modèles de directives pour éviter que se perpétuent ces litiges inutiles et coûteux? Dans le cas qui lui était soumis, la Cour d'appel considère que la directive du juge Bienvenue souffre d'un manque total de concision puisqu'il lui a fallu près de 2000 mots pour faire le tour de la question.

En ce qui concerne les directives sur le meurtre, la Cour d'appel reproche au juge Bienvenue son recours au jargon légal, entre autres par l'emploi des concepts de «prévision subjective» et de «prévisibilité objective». Il aurait été plus simple de dire aux jurés que le plus déterminant n'était pas ce que l'accusé devait savoir mais ce qu'il savait. Mais le reproche le plus sérieux, selon la Cour d'appel, concerne l'omission du juge de distinguer la participation de l'accusé à l'égard des deux victimes. «Au lieu de livrer au jury un résumé fastidieux et sans fin de chaque élément de preuve, écrit-on, le premier juge aurait été bien avisé de se limiter aux éléments de preuve dont le jury doit tenir compte pour trancher les questions en litige.»

RUSSIE

SUITE DE LA PAGE 1

— à ajouter des voix à Boris Eltsine. Dans cette république, le président russe a «raflé» 239 905 voix, soit 64 % des suffrages (soit 0,25 % des voix exprimées au niveau national). La fraude a été massive.

Il est à craindre que la Tchétchénie ne constitue pas l'exception à la règle d'un scrutin généralement honnête, car les votes sans contrôle sont nombreux en Russie: dans les casernes, les prisons, les hôpitaux, à l'étranger. Le nombre des inscrits à l'étranger, qui comprend civils et militaires, est ainsi passé de 380 000 en décembre 1995 à 540 000 en juin 1996 (+42 %). Les résultats de ces votes sont transmis par le ministère russe des Affaires étrangères à la Commission électorale centrale à Moscou. La Commission refuse de fournir ces résultats.

En Russie même, beaucoup de bulletins ne sont pas sous contrôle. Ainsi, le nombre de votes dans les «urnes volantes» (domiciles, hôpitaux, prisons, régions éloignées) a été de près de 3,5 millions le 16 juin, c'est-à-dire 4,7 % des suffrages exprimés. Le nombre de militaires ayant voté en Russie, dans leurs casernes, dans des urnes sous contrôle de la hiérarchie, est inconnu. Mais, en Tchétchénie uniquement, il est de près de 35 000. Là encore, les résultats ne sont pas communiqués.

Pavel Gratchev, l'ancien ministre de la Défense renvoyé après le premier tour, avait fait une gaffe en annonçant, début juin, avant même le dépouillement, que les équipages de bateaux de guerre et des sous-marins, où le scrutin était organisé en avance, «avaient voté à l'unanimité pour Boris Eltsine»...

Les communistes ont contesté de

vant la Cour suprême de Russie les résultats du premier tour du scrutin au Tatarstan, dont le président est un chaud partisan de Boris Eltsine. Vadim Soloviov, représentant du candidat communiste Guennadi Ziouganov, affirme avoir découvert une différence de 45 540 voix (en faveur de Boris Eltsine) dans la capitale, Kazan, entre ses chiffres et les résultats de la commission électorale locale. La Cour suprême, favorable à Boris Eltsine, a renvoyé le procès à des jours meilleurs pour supplément d'information.

Au niveau général, le nombre d'électeurs a brusquement augmenté alors que la population est en baisse. Selon les chiffres de la Commission électorale centrale, contrôlée par le Kremlin, le nombre d'inscrits pour le scrutin présidentiel est de 108 495 023, alors que pour les législatives du 17 décembre 1995, il était de 105 359 132. En six mois, le nombre d'électeurs en Russie a donc progressé de plus de 3,1 millions.

Nikolai Riabov, le président très pro-eltsinien de la Commission électorale centrale, a admis que les listes électorales étaient loin d'être exactes. A cause, selon lui, des mouvements de population qui font que beaucoup d'électeurs sont enregistrés dans deux endroits à la fois. M. Riabov a cependant souligné que «cela n'affecte pas les chiffres qui déterminent les résultats des élections».

Les fraudes, que feraient apparaître des résultats anormaux par rapport à la moyenne nationale, sont difficiles à détecter. La Commission électorale centrale refuse de publier des résultats détaillés. Malgré trois requêtes de la Chambre basse du Parlement, cette commission n'a toujours pas publié les résultats par régions des élections de 1993.

Trois ex-employés d'Hydro accusés de fraude

PRESSE CANADIENNE

Trois ex-employés d'Hydro-Québec font face à une kyrielle d'accusations dans une présumée affaire de fraude, de corruption et d'abus de confiance dont le montant dépasserait les 4 millions\$.

Après un an et demi d'enquête, la Sûreté du Québec a fait savoir hier que 71 accusations avaient été portées contre Paul Cavanagh, 61 ans, de Brossard, relativement à une fraude d'environ 4 millions\$.

Jules Filion, 41 ans, de Montréal, et Diogène Dion, 42 ans, de Longueuil, font face chacun à six accusations pour des fraudes totalisant 593 000\$. Les trois hommes devront comparaître au palais de justice de Montréal le 11 septembre prochain.

L'enquête a été menée par l'es-

couade des crimes économiques et une équipe de comptables d'Hydro-Québec. Les accusés sont déjà poursuivis au civil par Hydro-Québec, qui leur réclame 5 millions\$. Cette poursuite avait été intentée l'été dernier.

La société d'Etat accuse les trois hommes de l'avoir fraudé dans l'octroi de contrats pour l'installation de lignes souterraines.

Selon Hydro-Québec, les trois ex-employés étaient responsables d'administrer et de faire rapport sur ces contrats. Au même moment, ils auraient détenu des intérêts dans des entreprises qui obtenaient la sous-traitance pour ces mêmes contrats dont ils avaient la responsabilité. Ils auraient facturé des sommes importantes pour des travaux qui n'auraient jamais été accomplis.

DENTISTE

DENTUROLOGISTE

- SERVICE DE DENTISTERIE ESTHÉTIQUE
- SERVICE DE CHIRURGIE BUCCALE ET IMPLANTS DENTAIRES (PAR SPÉCIALISTE)
- SERVICE DE PROTHÈSE SUR IMPLANT

Dr Michel Lefort, D.M.D.
Dr Pierre Arès, D.M.D.
Guyline Brouillette, D.D.



1832 Sherbrooke ouest, Montréal, Qc H3H 1E4
Tél.: 939-2600
Guy, sortie St-Mathieu



CLINIQUE CAPILLAIRE INTERNATIONALE INC.
& membre associé Hairfax



Céline Simard, Dir. consultante

1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E4
(Métro Guy) Tél.: (514) 935-6616

INTÉGRATEUR-VOLUMATEUR

LA MICRO-GREFFE

- UNE TECHNIQUE SÛRE ET EFFICACE
- UNE INTERVENTION CHIRURGICALE MINEURE
- UN RÉSULTAT PERMANENT

Dr. Robert Prescott
& Associés (Omnipraticiens)

Liposuction (Anesthésie locale)
Greffes de cheveux au laser
Traitement des rides au laser

•Collagène •Varices •Obésité

1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E4
Tél.: (514) 935-6616 Fax: (514) 935-2104

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ

AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559

LE DEVOIR

LES SPORTS

Expos 5, Braves 1

David a vaincu Goliath

Grudzielanek et Martinez, les deux seuls Expos invités au match des étoiles

MICHEL LAJEUNESSE
PRESSE CANADIENNE

Rhéal Cormier contre Greg Maddux (8-6), Cormier a eu besoin d'aide. Ses coéquipiers ont arraché, en sept manches, 11 coups sûrs au gagnant du trophée Cy Young, qui sera peut-être rebaptisé trophée Maddux dans quelques années. Les Braves, dont Maddux, ont commis également trois erreurs, dont une coûteuse dans une poussée de trois points en sixième.

Mark Grudzielanek, qui prendra part au match des étoiles, a produit deux points dans cette poussée avec un simple après que Cormier eût déposé un amorti-parfait pour permettre à l'attaque de se poursuivre. Grudzielanek a de plus marqué deux autres points et obtenu deux coups sûrs.

Mike Lansing a obtenu deux coups sûrs et a produit un point.

Le gaucher Omar Daal est venu frapper Cormier d'un mauvais pas en

huitième après que l'Acadien eût donné un simple à Grissom et un but sur balles à Mark Lemke. Il a alors forcé Chipper Jones à y aller d'un roulant dans les mains de Grudzielanek, qui a joué un match sans bavure.

Et Mel Rojas, qui a eu à affronter le coeur de l'alignement en neuvième, a mérité un 12e sauvetage en passant Fred McGriff, Ryan Klesko et Jermaine Dye dans la mitaine.

Quelle belle façon pour les Expos d'amorcer leur deuxième moitié de saison.

Une surprise de taille
Pedro Martinez et Mark Grudzielanek sont les deux seuls joueurs retenus par Bobby Cox, gérant des Braves, pour compléter la formation de la Ligue nationale en vue du match des étoiles de mardi prochain à Philadelphie.

C'est là une surprise de taille puisque tous les amateurs de baseball étaient persuadés que Henry Rodriguez allait certes être choisi par Cox.

Avec ses 25 circuits et ses 69 points produits, Rodriguez est sans doute le joueur qui a le plus contribué aux surprenants succès des Expos. Mais il n'est sans doute pas le seul joueur méritant qui a été écarté.

Cox n'a pas retenu non plus le nom de Sammy Sosa, des Cubs de Chicago, qui domine la ligue avec 26 circuits. Il a plutôt fait appel à Gary Sheffield, des Marlins de la Floride, Ellis Burks, des Rockies du Colorado et Lance Johnson, des Mets de New York, comme réservistes chez les voltigeurs.

«Si vous connaissez un meilleur frappeur que Sheffield, dites-le moi, a dit Bobby Cox. Peu importe les statistiques, je le voudrais dans mon équipe. Et Burks présente une moyenne su-

périeure à celle de Rodriguez de plus de 60 points et de plus de 100 points à celle de Sosa.

«C'est certain que j'aurais voulu Rodriguez dans mon équipe. J'aurais voulu aussi Jeff Fassero. J'en ai même parlé à Felipe Alou. Mais je ne le pouvais pas.»

Si un gars peut sympathiser avec Bobby Cox, c'est bien Alou. L'an dernier, c'est lui qui a eu cette tâche ingrate de choisir les lanceurs et les réservistes.

«C'est une tâche impossible, a dit Cox, une tâche tout à fait ingrate. Je pense qu'il faudrait un autre système où les amateurs, les joueurs et les gens des médias se partageraient à part égale le vote.

«Il y a des heureux et il y a des mécontents. Certains vont me haïr pour une semaine et puis tout sera oublié. Je préférerais et de loin n'avoir qu'à diriger l'équipe sur le terrain.»

teurs et Cox a choisi le troisième-but Chipper Jones comme réserviste ainsi que quatre lanceurs.

Les Indiens de Cleveland et les Mariners de Seattle enverront cinq joueurs chacun à Philadelphie. Les lanceurs Jose Mesa et Charles Nagy ainsi que le receveur Sandy Alomar rejoindront leurs coéquipiers des Indiens Albert Belle et Kenny Lofton, deux voltigeurs partants.

Les joueurs d'intérieur Edgar Martinez et Alex Rodriguez, le receveur Dan Wilson et le voltigeur Jay Buhner ont été choisis par le gérant Mike Hargrove. Griffey, qui a un poignet fracturé depuis le 19 juin, est le joueur des majeures ayant obtenu le plus de votes des amateurs.

Le personnel de lanceurs de la Ligue nationale est complété par Ricky Bottalico des Phillies de Philadelphie, Kevin Brown et Al Leiter des Marlins de la Floride, Pedro Martinez des Expos, Steve Trachsel des Cubs de Chicago et Todd Worrell des Dodgers de Los Angeles.

BASEBALL				
LIGUE NATIONALE				
Hier				
Colorado	1	San Francisco	5	
Atlanta	1	Montréal	5	
New York	2	Philadelphie	3	
Chicago	15	Pittsburgh	7	
Cincinnati	à St. Louis			
Florida	à Houston			
Los Angeles	à San Diego			
Aujourd'hui				
Cincinnati	(Smiley 8-6)	à St. Louis	(Osborne 7-4), 13h35.	
Florida	(Letter 9-6)	à Houston	(Drabek 3-6), 14h35.	
New York	(Clark 8-6)	à Philadelphie	(Mulholland 6-6), 19h05.	
Atlanta	(Glavine 8-5)	à Montréal	(Urbina 4-2), 19h35.	
Chicago	(Castillo 2-10)	à Pittsburgh	(Neagle 8-4), 19h35.	
Los Angeles	(Martinez 6-2)	à San Diego	(Ashby 8-2), 21h05.	
Colorado	(Freeman 6-4)	à San Francisco	(Fernandez 4-8), 22h05.	
Demain				
Florida	à Philadelphie	13h05.		
Cincinnati	à Chicago	14h20.		
St. Louis	à Pittsburgh	15h05.		
San Francisco	à San Diego	16h05.		
New York	à Montréal	19h35.		
Houston	à Atlanta	19h40.		
Colorado	à Los Angeles	22h35.		
(Parties à St. Louis, Houston et San Diego non comprises)				
Section Est				
	G	P	Moy.	Diff
Atlanta	51	31	.622	
x-Montréal	48	34	.585	3
Florida	39	42	.481	11 1/2
New York	37	45	.451	14
Philadelphie	34	47	.420	16 1/2
Section Centrale				
	W	L	Pct.	GB
Houston	43	40	.518	+
St. Louis	41	40	.506	1
Cincinnati	37	39	.487	2 1/2
Chicago	39	43	.476	3 1/2
Pittsburgh	37	45	.451	5 1/2
Section Ouest				
	G	P	Moy.	Diff
Los Angeles	43	40	.518	—
San Diego	43	40	.518	—
Colorado	40	41	.494	2
San Francisco	38	43	.469	4

Tournoi de Wimbledon



Pete Sampras a sauté de joie après avoir eu facilement raison du Français Cédic Pioline, au huitième jour du tournoi de tennis de Wimbledon.

Sampras et Graf confirment leurs ambitions

AGENCE FRANCE-PRESSE

Wimbledon — Plus que jamais, Pete Sampras et Steffi Graf, têtes de série n° 1, ont affirmé leur ambition de conserver leur titre, hier, au cours de la huitième journée du tournoi de tennis de Wimbledon, miraculeusement épargnée par la pluie.

Opposé au Français Cédric Pioline, tête de série n° 16, Sampras n'a pas eu à forcer son talent pour l'emporter 6-4, 6-4, 6-2, en 1h48. Il lui a suffi d'attendre, avec cette rare économie de moyens qui est la marque des supers champions, que son adversaire, qu'il avait déjà battu six fois en six rencontres, commette quelques fautes pour les exploiter.

La seule vraie émotion du match se produisit quand le champion américain, en déséquilibre au début du troisième set, sauta par dessus une chaise et retomba sur la boîte contenant les tubes de balles, au risque de se faire très mal. Tout cela pour reprendre une superbe amortie croisée de Pioline.

D'émotion, il n'y en eut guère non

plus dans le grand classique qui a opposé pour la 28^e fois l'Allemande Graf à la Tchèque Jana Novotna, tête de série n° 6. Tout le monde avait bien sûr en tête la finale perdue en 1993 par Novotna. Cette fois-ci, ce fut moins épique. En 62 minutes, Graf, qui n'a rien d'une romantique, régla son compte à la ballerine de Brno: 6-3, 6-2.

101 as pour Radulescu
Pendant que l'étoile de Sampras et Graf n'en finit pas de briller, celle de l'Allemand Alexander Radulescu monte à grande vitesse. Parfaitement inconnu au début d'un tournoi auquel il participait pour la première fois, le voic en situation d'accéder à la finale. Portant son total d'as à 101 au cours de ce quatrième match, il n'a en tout cas laissé strictement aucune chance au Sud-Africain Neville Godwin, 223^e mondial, qu'il a battu 6-3, 6-0, 6-4.

Il rencontrera en quart de finale l'Américain MaliVai Washington, 20e mondial, qui a dominé 6-3, 6-4, 6-2 le Néerlandais Paul Haarhuis, 25^e mondial. La tâche ne sera pas facile, Washington ayant battu avant Wimble-

don un certain... Pete Sampras au cours d'un tournoi exhibition sur gazon.

Pour sa part, l'Américaine Meredith McGrath, 27^e mondiale, s'était imposée il y a trois semaines à Birmingham. Surout connue pour avoir gagné 27 tournois en double au cours de sa carrière, elle a obtenu le droit d'affronter l'Espagnole Arantxa Sanchez en demi-finale en battant sa compatriote Mary Joe Fernandez 6-3, 6-1.

Dans le dernier quart de finale féminin de la journée de mardi, la Française Mary Pierce a été battue en trois manches (3-6, 6-3, 6-1) par la Japonaise Kimiko Date.

Pourtant vainqueur du premier set, Pierce retourna à ses vieux démons dans la deuxième manche. Accumulant les fautes directes, courant moins que sa vis-à-vis pourtant fatiguée et plus raide que la reine d'Angleterre, la Française était à la recherche de sa force de frappe envolée.

Résultat: la Japonaise a remporté sans forcer le troisième set, profitant notamment des doubles fautes de son adversaire.

Connell atteint les quarts de finale

PRESSE CANADIENNE

Grant Connell de Vancouver et son partenaire Byron Black du Zimbabwe ont atteint les quarts de finale du tournoi de tennis de Wimbledon mais non sans en avoir payé le prix.

Connell avait prévu assister à un concert rock avec trois amis lundi soir. Connell a toutefois dû se débarrasser des billets parce que les nombreux délais occasionnés par la pluie ont reporté à hier son match de double contre le Russe Yevgeny Kafelnikov et l'Allemand Marc Goellner.

Donc, au lieu d'aller au théâtre lundi soir, Connell et Black ont parfait leur préparation en vue du match de quatrième ronde. Ce changement au programme a rapporté des dividendes puisque les troisièmes favoris ont enlevé la victoire 6-4, 4-6, 6-4, 6-7 (2-7) et 9-7.

Maintenant, Connell et Black feront face à l'Américain Brian MacPhie et à l'Australien Michael Tebbutt en quarts de finale.

Le Torontois Daniel Nestor et Mark Knowles des Bahamas, deuxième favoris, ont subi une délicate surprise face aux Français Jean-

Philippe Fleurian et Guillaume Raoux 7-6 (7-4), 4-6, 6-4, 6-4 dans un autre match de troisième ronde reporté en raison de la pluie.

Connell poursuit également sa route en double mixte en compagnie de l'Américaine Lindsay Davenport. Ils ont défait le Néerlandais Tom Kemper et la Polonaise Aleksandra Olsza.

On sait que le Québécois Sébastien Lareau et son partenaire américain Alex O'Brien avaient dû s'incliner en double, lundi, contre Jonas Bjorkman et Nicklas Kulti en quatre sets (3-6, 6-3, 6-2, 6-3).

Match des étoiles

Quatre lanceurs des Braves sont invités

ASSOCIATED PRESS

New York — Quatre lanceurs des Braves d'Atlanta, Greg Maddux, Tom Glavine, John Smoltz et Mark Wohlers, ont été invités hier à compléter l'équipe d'étoiles de la Ligue nationale de baseball.

Ozzie Smith des Cardinals de St. Louis, qui doit accrocher ses crampons au terme de la saison, a aussi reçu une invitation du gérant des Braves Bobby Cox. Smith participera à un 14^e match des étoiles.

Brady Anderson, qui domine les ligues majeures avec 28 circuits, fera partie de l'équipe de la Ligue américaine et il devrait remplacer Ken Griffey Jr au sein de la formation partante. Pour la deuxième année d'affilée, Griffey ratera la rencontre des étoiles en raison d'une blessure à une main.

Les Braves, avec six joueurs, seront l'équipe la mieux représentée à la classique annuelle. Le premier-but Fred McGriff a été le choix des ama-

teurs et Cox a choisi le troisième-but Chipper Jones comme réserviste ainsi que quatre lanceurs.

Les Indiens de Cleveland et les Mariners de Seattle enverront cinq joueurs chacun à Philadelphie. Les lanceurs Jose Mesa et Charles Nagy ainsi que le receveur Sandy Alomar rejoindront leurs coéquipiers des Indiens Albert Belle et Kenny Lofton, deux voltigeurs partants.

Les joueurs d'intérieur Edgar Martinez et Alex Rodriguez, le receveur Dan Wilson et le voltigeur Jay Buhner ont été choisis par le gérant Mike Hargrove. Griffey, qui a un poignet fracturé depuis le 19 juin, est le joueur des majeures ayant obtenu le plus de votes des amateurs.

Le personnel de lanceurs de la Ligue nationale est complété par Ricky Bottalico des Phillies de Philadelphie, Kevin Brown et Al Leiter des Marlins de la Floride, Pedro Martinez des Expos, Steve Trachsel des Cubs de Chicago et Todd Worrell des Dodgers de Los Angeles.

Tour de France

Le maillot jaune au Français Moncassin

REUTER

Nogent-sur-Oise — Le Français Frédéric Moncassin est parvenu à ses fins, hier, en ravissant le maillot jaune au Suisse Alex Zülle au terme de la troisième étape du Tour de France remportée par l'Allemand Erik Zabel à Nogent-sur-Oise, en région parisienne.

Cette étape en ligne de 195 km au départ de Roubaix, dans le Nord, s'est une fois encore conclue sur un sprint massif.

La lutte entre les gros coeurs du peloton a tourné à l'avantage de Zabel, devant l'Italien Mario Cipollini, vainqueur la veille. Moncassin a pris la troisième place malgré le déboulé de son rival tchèque, Jan Svoboda, toujours aussi accroché à son maillot vert.

«J'ai atteint mon objectif», s'est réjoui le Toulousain avant de monter prendre la précieuse tunique.

Moncassin, 27 ans, avait pris une sérieuse option sur le maillot tant convoité en réglant le sprint au terme de la première étape, dimanche. Il ne comptait plus alors que neuf secondes de retard sur Zülle. Mais lundi, il manquait d'une seconde la première place au classement général.

prétexter un fort vent contraire.

Ce n'est qu'à cinquante kilomètres du terme de l'étape que six hommes, parmi lesquels le Français Eddy Seigneur, coéquipier de Moncassin, portaient la première et seule sérieuse attaque du jour.

L'Italien Flavio Vanzella en profitait pour empocher le gain du deuxième sprint tandis que l'Espagnol José Luis Arrieta passait en tête dans la côte d'Argenteuil, seule difficulté du jour, classée en quatrième catégorie.

L'équipier de Miguel Indurain a du coup endossé le maillot à pois du meilleur grimpeur, détenu depuis la veille par le Néerlandais Danny Nelissen.

Arrieta restait en tête avec Seigneur et l'Italien Marco Lietti, mais les trois hommes qui n'ont jamais compté plus de 35 secondes d'avance étaient rattrapés à 7,5 km de l'arrivée par un peloton lent à réagir.

L'explication finale se mettait en place sous la pression des Saeco de Cipollini, mais Zabel, 26 ans dimanche, vainqueur de deux étapes l'an dernier, déboulait en force sur la droite dans les 50 derniers mètres.

Moncassin, qui avait manqué chuter dans le dernier virage avant la ligne droite finale, enlevait, tête nue, la troisième place suffisante à son bonheur.

«Ce maillot, je l'ai assuré», a affirmé le nouveau leader du Tour, qui compte désormais sept secondes d'avance sur Zülle.

Mais il sait qu'il ne pourra en profiter que quelques jours, avant les Alpes, dimanche.

Zabel, en force

Le peloton a longuement musardé sur les routes du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme avant d'entrer dans l'Oise à allure plus soutenue. Les coureurs, qui ont franchi la ligne avec plus d'une heure de retard sur l'horaire prévu, pourront toujours

EN BREF

KARPOV PREND ENCORE DE L'AVANCE
(AFP) — Le champion du monde russe Anatoly Karpov a porté hier son avance au score à 9 points à 5 face au challenger américain Gata Kamsky après sa victoire dans la quatorzième partie du championnat du monde de la Fédération Interna-

tionale des échecs, disputé à Elista (République russe de Kalmoukie). Karpov s'est imposé en 61 coups avec les pièces noires face à Kamsky qui «a joué passivement» selon le grand maître russe Evgueni Vassioukov. A six parties de la fin, Karpov mène sur le score net de 9 points à 5, soit une avance confortable de quatre points.

LIGUE AMÉRICAINE				
Aujourd'hui				
Boston	à New York	13h05.		
Oakland	à Seattle	15h35.		
Kansas City	à Cleveland	19h05.		
Milwaukee	à Detroit	19h05.		
Minnesota	à Chicago	19h05.		
Baltimore	à Toronto	19h35.		
Texas	en Californie	22h35.		
Section Est				
	G	P	Moy.	Diff
New York	48	32	.600	—
Baltimore	43	36	.544	4 1/2
Toronto	36	45	.444	12
Boston	34	46	.425	14
Detroit	23	59	.280	26
Section Centrale				
	G	P	Moy.	Diff
Cleveland	49	32	.605	—
x-Chicago	46	35	.568	3
Milwaukee	41	39	.513	7 1/2
Minnesota	39	41	.488	9 1/2
Kansas City	35	47	.427	14 1/2
Section Ouest				
	G	P	Moy.	Diff
Texas	49	32	.605	—
Seattle	42	37	.532	6
Californie	41	41	.500	8 1/2
Oakland	39	43	.476	10 1/2

EN BREF

LEWIS OFFRE À TYSON DE L'AFFRONTER
(Reuter) — Le poids lourd britannique Lennox Lewis a mis 46,6 millions \$ US sur la table afin d'affronter l'Américain Mike Tyson pour le titre de champion du monde WBC. Tyson avait déclaré, lundi, qu'il souhaitait combattre contre Lennox Lewis. «Il dit que tout le monde a peur de lui. Eh bien, Mike Tyson n'a pas peur de lui. Je n'ai peur de personne. Amenez le moi», a dit l'Américain. Tyson a remporté en mars dernier le titre de champion du monde WBC en battant un autre Britannique, Franck Bruno, et devait normalement défendre son titre contre Lennox Lewis, désigné aspirant officiel. Lewis avait perdu son titre de champion du monde WBC en septembre 1994 contre l'Américain Oliver McCull, lui-même battu par la suite par Bruno. Mais Tyson a choisi d'affronter pour son prochain combat le champion WBA, l'Américain Bruce Seldon, le 13 juillet à Las Vegas. Conclusion de cette embrouille entre fédérations, Tyson devrait céder son titre WBC le 15 juillet. Lewis a toutefois fait savoir qu'il acceptait que l'Américain, qui ne compte qu'une défaite en 45 combats, conserve sa ceinture de champion du monde, plutôt que de l'affronter pour un titre vacant.

RONNING RECRUTÉ PAR PHOENIX

(PC) — Quelques heures après que les Canucks de Vancouver l'eurent laissé tomber, Cliff Ronning a signé un contrat avec les Coyotes de Phoenix. L'ex-joueur des Canucks a paré son entente tout juste avant de devenir un joueur autonome sans restriction. Les Canucks veulent abaisser leur masse monétaire et les dirigeants de la formation n'ont pas fait l'offre minimale de 900 000 \$ à laquelle Ronning avait droit. Les termes de l'entente avec les Coyotes n'ont pas été dévoilés. «Je suis heureux de me retrouver avec une équipe qui me désire vraiment», a commenté Ronning. Ronning avait joint les Canucks en 1991 après quatre saisons avec les Blues de St. Louis. Le petit joueur de cinq pieds huit pouces et 165 livres est devenu un favori de la foule à son arrivée à Vancouver. Il a marqué 29 buts et récolté 85 points en 1992-93 et il a été un élément important afin d'expliquer la présence des Canucks en finale de la coupe Stanley en 1994.